

RCS : EVREUX
Code greffe : 2702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00166
Numéro SIREN : 441 238 409
Nom ou dénomination : A.S.M. PROTOTYPES

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2019 sous le numéro de dépôt 2015



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 02 JANVIER 2017

2015

L'an deux mille dix-sept, le deux janvier à 11h00,

Au siège social sis 766 rue de Cocherel 27000 EVREUX,

Les associés de la société par actions simplifiée ASM PROTOTYPES au capital de 50 000 €, divisé en 100 actions de 500 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président permet de constater que sont présents :

- | | |
|--|-------------|
| • Mademoiselle Nadège POQUET possédant | 30 actions |
| • Monsieur David BRETINIERE possédant | 70 actions |
| Total des parts : | 100 actions |

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La réunion est présidée par Monsieur Bruno PETITBON, Président.

Le Président rappelle ensuite que la collectivité des associés est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Nomination d'une Directrice Générale.**
- **Pouvoir en vue des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Les copies des lettres de convocation.
- Le rapport du Président.
- La feuille de présence.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité des convocations. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

COULE
21/11/2017

PREMIÈRE RÉOLUTION

La collectivité des actionnaires décide de nommer, à compter du 1^{er} janvier 2017 et sans limitation de durée, Mademoiselle Nadège POQUET demeurant 6 hameau d'Autrebois - Cidex 27 - 27220 GROSSOEUVRE, aux fonctions de Directrice Générale de la société ASM PROTOTYPES.

Mademoiselle Nadège POQUET déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappé d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de notre société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

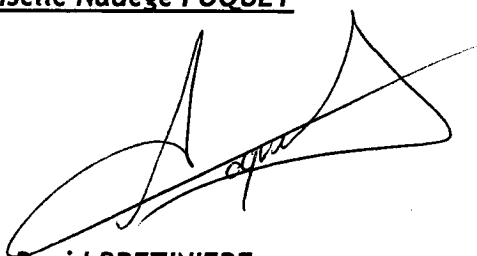
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour effectuer toutes formalités de dépôt au greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les actionnaires et le Président.

Signature Mademoiselle Nadège POQUET



Signature Monsieur David BRETINIERE



Signature Monsieur Bruno PETITBON

